



Négo congé 2023

Et 1 ... et 2 ... et 3 semaines pour tous !

La 2^{de} réunion de négociation locale sur les congés 2023 a eu lieu lundi 19 décembre.

Dans le projet d'accord soumis à signature, la direction a accepté nos revendications :

 3 semaines de congé du lundi 31 juillet au samedi 19 août 2023 pour tous les salariés du site de Mulhouse.

Nous avons également obtenu :

 Le positionnement d'un JRTT Employeur pour le personnel de journée et une journée d'annualisation pour les doubleurs sur le mardi 02 janvier 2024. Ce réglage devra toutefois être confirmé en novembre 2023.

 Le positionnement de la journée de solidarité, le mardi 15 août.

Pour la 5^{ème} semaine, les usines de PPML arrêteront 1 à 2 jours plus tôt réduisant le nombre de jours de congés disponibles. Les salariés, comme nous le souhaitons, disposeront tout de même d'une semaine flottante !

L'aboutissement fin d'année de cette négociation permettra aux salariés, en janvier, d'exprimer à travers les lettres de choix, le positionnement de la 4^{ème} semaine flottante.

Afin d'accorder des congés accolés aux 3 semaines d'été, la direction autorise 10% d'absence par UEP. Un recrutement d'intérimaires et de stagiaires vacances sera possible durant ces périodes.

Au vu des points obtenus, la **CFE-CGC** signera l'accord local des congés 2023.

Vos Délégués Syndicaux : L. Gauthérat, D. Lindecker, M. Petitjean, F. Vandersoupe.



Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :
<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS !



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

